



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 1^{er} décembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 108 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale d'automne.

La presse est représentée par : Pour le Murtenbieter Mme Kohler, pour le Freiburger Nachrichten Mme Müller et pour la Broye, M. Koestinger. La Liberté s'est excusée.

Personnes excusées : Madame et Monsieur Gutknecht Eliane et George-Emile et Madame et Monsieur Cressier Marguerite et Jean-Marc et Monsieur Chervet Dominique

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 46 du 13 novembre 2020, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Isabelle Gentizon côté vigne et Frédéric Javet côté lac

Personnes habilitées à voter : 102, majorité : 52 et 6 personnes n'ont pas le droit de vote.

Avant l'approbation du tractanda de l'Assemblée, le Conseil communal propose une modification de l'ordre du jour dans le point 3 « Budget communal » soit en supprimant l'investissement 3.2.1. « Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers ». En effet, M. Pierre-André Burnier explique qu'il était prévu d'acquérir ce véhicule sous les conditions de la phase transitoire de la nouvelle LDIS avant son adoption. Soit, l'achat par la commune avec subventionnement et rachat prévu par l'ECAB. Toutefois, les travaux de la LDIS arrivant à terme, l'ECAB a proposé d'anticiper l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi en achetant à son propre nom le nouveau tonne-pompe et en le mettant à disposition de la Commune par le biais d'un contrat annuel de location se montant à CHF 24'000.-. Après ces explications et sachant que le Conseil communal est favorable avec cette nouvelle proposition ayant des conditions avantageuses pour notre Commune, M. Pierre-André Burnier, demande l'approbation des citoyennes et citoyens pour la modification du tractanda présenté.

Vote de l'assemblée : La modification du procès-verbal est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

Tractanda de l'Assemblée

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 3 décembre 2019
2. Modification des coefficients d'impôts pour une durée déterminée d'une année
3. Budget communal 2021
 - 3.1. Budget de fonctionnement 2021
 - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2021
 - 3.2. Budget des investissements 2021
 - 3.2.1. ~~Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers~~
 - 3.2.2. Assainissement de la toiture et façades de l'ancienne école de Lugnorre
 - 3.2.3. Assainissement de la toiture et isolation de l'ancienne école de Nant
 - 3.2.4. Pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant
 - 3.2.5. Pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila
 - 3.2.6. Déplacement de la fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre
 - 3.2.7. Investissements annuels des homes RSL
 - 3.2.8. Crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques
 - 3.2.9. Part à la STEP intercommunale
 - 3.2.10. Crédit d'étude pour une chapelle funéraire
 - 3.2.11. Aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux, 1^{ère} étape



- 3.2.12. Aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
- 3.2.13. Rénovation de l'ancienne gare de marchandises (Maison du Vully)
- 3.2.14. Assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs

4. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler sur l'ordre du jour, il est considéré comme accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2020

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2. Modification des coefficients d'impôts pour une durée déterminée d'une année

M. Burnier Pierre-André nous fait une brève introduction en expliquant qu'à la suite des bouclements favorable de quatre exercices comptables, le Conseil communal propose une modification à la baisse des coefficients d'impôts limitée dans le temps.

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que, Mme Andrea Ney, conseillère responsable du dicastère des finances, nous présente en détails cette demande de modification. A savoir que lors de la dernière Assemblée, le Conseil communal a promis d'examiner les effets d'une réduction temporaire des impôts sur le budget 2021. Pour faire suite à cet engagement et après examens approfondis, le Conseil propose une diminution des coefficients d'impôts de 60 % à 58 %. Cette modification sera limitée à une période déterminée d'une année et concernera uniquement les impôts ordinaires. Les coefficients d'impôts feront à nouveau l'objet d'une décision en Assemblée communale. L'impact de cette réduction sur les rentrées fiscales, déjà pris en compte dans le budget proposé, s'élève à CHF 303'000.-. En comparaison du budget 2020, cette réduction représente une diminution de CHF 118'000.- au lieu d'une augmentation de CHF 185'000.-

Questions :

Guillod Daniel

Nous précise qu'il est favorable à cette modification des coefficients d'impôts toutefois, il propose une alternative de distribution. Soit, par mesure d'équité étant donné qu'il estime qu'environ 20 à 30% des contribuables recevront le 70 à 80% des CHF 300'000.- il trouverait plus judicieux d'attribuer notre bénéfice à part égale à tous les citoyens, Il contre-propose de reverser CHF 75.- par habitants.

Ney Andrea

Remercie M. Guillod pour cette proposition intéressante. Toutefois, elle précise que les impôts sont régis par la loi sur les impôts communaux et que malheureusement la Commune ne dispose pas de marge de manœuvre pour une redistribution du bénéfice tel que proposé.

Burnier P.-A.

Effectivement nous ne pouvons pas redistribuer un bénéfice dans le cadre de la loi sur les impôts communaux.

Guillod Daniel

Il précise, qu'effectivement, nous ne sommes pas obligés d'effectuer une modification des coefficients d'impôts mais que nous pouvons simplement redistribuer le bénéfice de manière égale aux citoyens.

Pour la commission financière : Par son président, M. Vincent Guggisberg, nous précise que la commission financière a eu la possibilité d'analyser l'incidence de cette baisse des coefficients d'impôts et nous confirme qu'en fonction des chiffres ayant été présentés, la commission financière émet un préavis favorable pour cette proposition de baisse d'impôts sur l'exercice 2021.

La proposition du Conseil communal, soit la diminution des coefficients d'impôts pour une durée limitée d'une année, va être mise en votation. Suivant le résultat, la contre-proposition devra être votée.

Vote de l'assemblée : La réduction des coefficients d'impôts de 60 % à 58% pour une durée limitée d'une année est acceptée à la majorité évidente avec 16 contre et 4 abstentions.



3. **Budget 2021**

3.1. **Budget de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Ney, conseillère responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits prévus pour le compte de fonctionnement de l'exercice comptable 2021, qui boucle avec un total de charges de CHF 18'244'825.- et un total de produits de CHF 18'388'053.-, ce qui fait ressortir un bénéfice de CHF 143'228.-.

La majeure partie des charges, soit 39 % concerne les dédommagements au canton et aux communes. Les impôts représentent, quant à eux, le 69 % des produits. La couverture des charges de l'eau et de l'épuration est assurée à raison de 100 % et les frais liés au recyclage des déchets sont couverts à raison de 79 %. Par rapport aux statistiques 2018, les recettes fiscales sont estimées à CHF 13'027'000 en comparaison à CHF 13'111'000. La réduction des coefficients d'impôts de deux points, soit un impact de CHF 303'000.- a été prise en considération dans le budget présenté. Les amortissements obligatoires et comptables sont estimés à CHF. 1'1188'513.-.

Questions :

Guillod Eric

Il constate, malgré la crise sanitaire actuelle, que le budget culte, culture et loisirs diminue par rapport à 2020. Il faut savoir que beaucoup de sociétés locales vont souffrir l'année prochaine et qu'il manquera globalement plus de CHF 100'000.- dans nos caisses. Il propose donc que le montant n'étant pas alloué au centre sportif du chablais soit reporté dans le chapitre « autres » et ainsi permettrait d'aider les sociétés locales.

Petter Guy

Il nous informe qu'une discussion a eu lieu au sein du Conseil communal pas plus tard que lundi afin de savoir de quelle manière nous pouvons soutenir nos sociétés locales. Une proposition concrète sera faite d'ici la fin de l'année. Cette aide touchera bien entendu, afin d'avoir un traitement équitable, toutes les sociétés locales.

Burnier P.-A.

Il confirme les propos de M. Petter et rajoute que l'idée de la discussion était surtout de savoir si nous allions agir sur l'exercice comptable 2020 ou si nous devons adapter le budget 2021. Le Conseil communal se préoccupe énormément de la santé financière des sociétés locales et souhaite les soutenir de manière extraordinaire encore sur les comptes 2020.

Pour la commission financière : Par son président, M. Vincent Guggisberg, nous informe que la commission s'est réunie le jeudi 29 octobre 2020 afin d'étudier ce budget de fonctionnement. En vertu de l'article 97 al. 1 de la loi sur les communes, la commission financière est tenue de procéder à l'examen du budget. Il relève que le budget des comptes 2021 est équilibré, les charges pour les différents dicastères sont très bien maîtrisées et que les revenus sont principalement générés par les impôts sur le revenu. Le bénéfice prévisionnel reste important tout en tenant compte des différents amortissements obligatoires et comptables. Pour le budget 2021, la commission financière émet un préavis favorable et recommande aux citoyennes et citoyens d'accepter ce budget tel que présenté.

Vote de l'assemblée : Le budget de fonctionnement prévoyant un bénéfice de CHF 143'228.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2. **Budget des investissements, présentation et approbation**

C'est à nouveau Mme Ney qui nous donne lecture des différents montants inscrits au budget des investissements. Ce budget prévoit 13 investissements qui seront présentés en détails et votés séparément. Le tableau récapitulatif prévoit des charges pour CHF 4'653'000.- et des produits pour CHF 600'000.-, ce qui fait ressortir un excédent de charges de CHF 4'053'000.-. Mme Ney nous précise que selon nos liquidités nous devons recourir à un emprunt bancaire pour une partie des investissements. A savoir qu'en 2021, deux emprunts de deux millions chacun arriveront à échéance et devront probablement être renouvelés. Les investissements prévus généreront des frais annuels à charge de la commune de CHF 165'000.-.

Questions : aucune



Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg confirme que la commission financière a regardé attentivement l'ensemble des investissements proposés. En fonction des liquidités et de la capacité d'autofinancement, la commission financière émet un préavis favorable pour ce budget des investissements 2021.

3.2.1. Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers

Cet objet a été retiré de l'ordre du jour.

3.2.2. Assainissement de la toiture et façades de l'ancienne école de Lugnorre

Dans l'optique d'une gestion durable pour lutter contre la crise environnementale, le Conseil communal propose des projets concrets. A savoir que l'autoconsommation permet une utilisation immédiate de l'électricité produite et diminue la quantité d'achat d'électricité. Le surplus produit sera vendu au Groupe E. C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter, conseiller responsable des bâtiments, nous présente les détails de cet investissement. La toiture date de 1853 et le clocher a été totalement rénové dans les années 80. L'isolation est à améliorer et à adapter aux normes. Le montant de cet assainissement est estimé à CHF 220'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Guillod Eric
Petter François

Il souhaite savoir si lorsqu'on parle de rafraîchissement de la façade on entend également isolation. Effectivement, il s'agit uniquement d'un coup de peinture. En effet, ce bâtiment étant protégé nous savons que nous ne sommes pas autorisés à poser de l'isolation périphérique. Ce qui signifie que l'isolation sera uniquement effective au niveau du toit.

Vote de l'assemblée : L'assainissement de la toiture et façade de l'ancienne école de Lugnorre pour un montant de CHF 220'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.3. Assainissement de la toiture et isolation de l'ancienne école de Nant

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. François Petter, nous présente le projet d'assainissement de l'ancienne école de Nant. A savoir que les tuiles sont défectueuses et que plusieurs remplacements ont été nécessaires pour des raisons d'étanchéité. Actuellement, il n'y a pas de sous-toiture et cela signifie que l'étanchéité n'est pas garantie. Le montant de cet assainissement est estimé à CHF 160'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'assainissement de la toiture et l'isolation de l'ancienne école de Nant pour un montant de CHF 160'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.4. Pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant

C'est M. Petter François, qui, par le biais d'une présentation à l'écran, nous expose le projet pour la pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant. Il est prévu de poser 147 m² de panneaux solaires correspondant à une puissance de 29 kw afin d'alimenter en autoconsommation la salle polyvalente, la maison de commune, l'ancienne école et le bâtiment de la bibliothèque. Dans cette phase il est aussi prévu de changer deux tableaux d'alimentation obsolètes. Cet investissement est estimé à CHF 180'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Ruegsegger Sw.
Petter François

Il souhaiterait savoir si les panneaux solaires seront intégrés ou mis sur la toiture. Il aurait été possible d'intégrer les panneaux solaires directement dans les tuiles. Toutefois, l'inclinaison du toit qui est de 17.2° ne permet pas d'obtenir une garantie de l'étanchéité. En effet, les fournisseurs de ce type de panneaux garantissent l'étanchéité qu'en dessus de 20°. Afin de ne prendre aucun risque, les panneaux solaires seront installés sur la toiture.

Vote de l'assemblée : La pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant pour un montant de CHF 180'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



3.2.5. Pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila

M. François Petter nous présente à présent le projet pour la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila. Il est prévu de poser 290 m² de panneaux solaires correspondant à 57 kw afin d'alimenter en autoconsommation la salle polyvalente de Lugnorre. Cet investissement est estimé à CHF 140'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions :

- Cressier Gilles *Il souhaiterait comprendre pourquoi le coût de cette installation est moins onéreuse que celle de Nant mais que la production est double.*
- Petter François *Pour l'ancienne école de Nant, l'autoconsommation concerne plusieurs bâtiments contrairement à Lugnorre. Sur le site de Nant tous les bâtiments sont reliés, tel n'est pas le cas sur le site de Lugnorre. Ce qui explique cette différence. Il sera toujours possible de relier la Jordila aux écoles, cela peut être une étape ultérieure.*
- Bovet Olivier *Il souhaiterait savoir si ces investissements représentent les montants nets à investir ou bruts, sachant que les panneaux solaires peuvent faire office de subventions cantonales.*
- Petter François *Les chiffres présentés sont donnés sans les subventions.*
- Bovet Olivier *Dans ce cas, il souhaiterait obtenir un ordre de grandeur des subventions attendues.*
- Petter François *Pour l'ancienne école primaire de Nant la rétribution est estimée à CHF 10'500.- et pour la Jordila elle est estimée à CHF 21'000.-*
- Burnier P.-A. *Il nous confirme donc qu'il s'agit bien de montants bruts.*

Vote de l'assemblée : La pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila pour un montant de CHF 140'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.6. Déplacement de la fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre

C'est M. François Petter qui nous présente ce projet. Actuellement la fontaine de l'ancienne laiterie n'est pas sur la parcelle appartenant à la Commune. Le propriétaire actuel a fait la demande de pouvoir bénéficier de sa place dans sa totalité. Les travaux de la route du Quart-Dessus étant en cours, il serait propice d'effectuer les raccordements et ainsi profiter de ce chantier. Par la suite, un aménagement de deux bancs, un arbre ainsi que la pose de panneaux culturels par Provistiliaco sont prévus. Cet investissement est estimé à CHF 46'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions :

- Gaillet Yves *Il souhaiterait savoir si la prise d'eau de cette fontaine est raccordée sur le réseau communal ou s'il s'agit d'une source.*
- Petter François *Actuellement la fontaine est raccordée sur une eau de source et au réseau communal. Il est prévu de maintenir les raccordements à la source et au réseau. En cas de tarissement de la source, nous aurons toujours la possibilité d'alimenter la fontaine par le réseau.*

Vote de l'assemblée : Le déplacement de la fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre pour un montant de CHF 46'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.7. Investissements annuels des homes RSL

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Guy Petter, conseiller communal responsable de la santé, nous présente l'investissement annuel prévu pour les homes. L'investissement global représente CHF 3'000'000.-. La part à charge de notre commune correspond à CHF 340'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Les investissements annuels des homes RSL pour un montant de CHF 340'000.- sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.8. Crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques



C'est par le biais d'une présentation à l'écran que, M. François Petter, présente le nouveau crédit d'étude estimé à un montant de CHF 50'000.-. Il remercie les intervenants de la dernière Assemblée qui ont permis au Conseil communal ainsi qu'au groupe de travail d'étendre davantage l'ampleur de cette étude. Le crédit d'étude de mobilité, de stationnement ainsi que des places publiques seront traités parallèlement pour établir un concept global. Il est également prévu un processus participatif sous forme d'atelier. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques pour un montant de CHF 50'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.9. Part à la STEP intercommunale

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que, M. Ralph Erhart, conseiller communal en charge des eaux, nous explique les deux variantes d'investissement. La première variante soit, l'assainissement de la conduite pour l'évacuation des eaux traitées de la STEP vers le lac de Morat, sera effectuée uniquement en cas d'attribution en 2021 du permis de construire pour le projet de l'Ara Seeland Süd. En cas de non-attribution du permis de construire, le comité doit effectuer des assainissements obligatoires soit, la variante 2 qui comprend des assainissements à plusieurs endroits sur le réseau de la STEP.

M. Erhart précise qu'uniquement une de ces deux variantes sera effectuée. Toutefois, afin de laisser au Comité la marge de manœuvre nécessaire en 2021, les deux postes d'investissement doivent être validés par l'Assemblée communale. Peu importe la variante choisie, la part d'investissement restera la même soit, un montant estimé à CHF 141'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La part à la STEP intercommunale pour un montant de CHF 141'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.10. Crédit d'étude pour une chapelle funéraire

C'est M. François Petter qui nous présente ce crédit d'étude pour une chapelle funéraire. Cette demande concerne la recherche d'un lieu de construction le plus approprié, l'élaboration d'un avant-projet du bâtiment et l'aménagement intérieur et extérieur. Un budget final ainsi qu'un règlement d'utilisation seront établis. Cet investissement est estimé à CHF 28'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le crédit d'étude pour une chapelle funéraire pour un montant de CHF 28'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire

3.2.11. Aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux, 1^{ère} étape

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que notre Syndic, M. Pierre-André Burnier, nous explique les grandes lignes de ce projet qui dure depuis plus de 30 ans. Le tracé du chemin pédestre a été défini et approuvé en 1992 par les autorités communales et cantonales. Il est à noter que le permis de réalisation ainsi que le tracé ont, à ce jour, encore toute leurs validités. Le plus grand travail n'est bien entendu pas la réalisation de ce chemin mais bel et bien les discussions et négociations avec les propriétaires fonciers afin d'obtenir une servitude de passage.

Le Conseil communal s'est attelé à cette tâche de manière intensive depuis l'octroi d'un montant de CHF 75'000 en 2016. Le bilan est positif étant donné que la Commune a obtenu un bon nombre de droit de passage et que les travaux ont pu débuter sur plusieurs tronçons. L'objectif final est que le chemin se termine à Guévaux, soit un tracé Sugiez-Guévaux. Les premiers aménagements ont permis d'évaluer les coûts de la construction de l'étape 1, soit du débarcadère de Praz au débarcadère de Môtier, qui sont estimés à CHF 180'000.-. Ce montant comprend également les frais de procédures. L'indemnité pour le droit de passage a été fixé à CHF 10.- par m². Toutefois, la Commune met en place des mesures d'accompagnement pour éviter des nuisances aux propriétaires. L'étape 2, soit la réalisation jusqu'à Guévaux fera l'objet d'une demande de financement ultérieure.



Notre Syndic nous rappelle également que ce projet est réalisé dans le cadre de la législation fédérale et cantonale confirmée dans le nouveau plan directeur cantonal. L'objectif étant de tenir libre les bords des lacs et de faciliter l'accès des rives au public.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La 1^{ère} étape pour l'aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux pour un montant de CHF 180'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire. Les citoyennes et citoyens présents applaudissent l'engagement des autorités communales pour la réalisation de ce chemin pédestre.

3.2.12. Aménagement du périmètre de la gare de Sugiez

M. Pierre-André Burnier propose de présenter simultanément les deux investissements concernant l'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez et la rénovation de l'ancienne gare de marchandises. Ces deux objets seront bien entendu passés au vote séparément.

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que notre Syndic nous détaille l'aménagement du périmètre de la gare. Ce projet a débuté il y a plus de 2 ans et demi lorsque la Commune a reçu la confirmation des TPF qu'ils allaient rénover les infrastructures ferroviaires pour être aux normes L-Hand. Le Conseil communal a vu une opportunité de participer activement au réaménagement de ce secteur en tenant compte du développement urbanistique de notre Commune. Vully tourisme a par ailleurs été intégré à ce projet car ce dernier est le principal intéressé. Un groupe de coordination composé du Service des constructions et de l'aménagement, du service de mobilité, du service des ponts et chaussées, des TPF et de la Commune a été mis sur pied afin de déterminer les différentes procédures à mettre en place. Ce projet devrait se dérouler en 3 phases. La première est le projet des infrastructures ferroviaires (OFT), la seconde le projet connexe qui comprendra tout ce qui concerne place, arrêts de bus, route... et enfin la dernière phase sera le projet de rénovation de l'ancienne gare de marchandises.

L'objectif de la commune est de faire une place accueillante pour les utilisateurs et touristes mais pas uniquement. Cette place devra également rendre service à la population et devenir une place de rencontre où les véhicules n'auront plus la priorité. 22 places de parcs se verront greffées à ce projet. Notre Syndic, nous rend attentif que les deux arrêts de bus prévus dans le projet seront à charge de notre Commune. De plus, nous avons également pu négocier la mise en place de toilettes publiques qui seront construites par les TPF et entretenus par nos soins. Ce projet d'aménagement est estimé à CHF 1'546'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : se trouve sous le point 3.2.12 étant donné que ces deux objets ont été présentés simultanément

Vote de l'assemblée : L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez pour un montant de CHF 1'546'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3.2.13. Rénovation de l'ancienne gare de marchandises (Maison du Vully)

M. Pierre-André Burnier nous explique en détail ce projet de rénovation. A savoir que la commune a la chance de se trouver raccordée à la structure du « RER Fribourg » mais également que les TPF investissent dans la rénovation des infrastructures. Le Conseil communal est convaincu que nous devons participer à ce projet et que cette place sera fortement appréciée par ses utilisateurs.

Le Conseil communal pense qu'il est judicieux de mettre en valeur ce bâtiment par une utilisation active avec l'implantation de l'antenne de Vully tourisme ainsi que la mise en valeur du patrimoine Vuillerain.

Ce projet de rénovation est soutenu et coordonné en étroite collaboration avec Vully tourisme qui en assurerait son exploitation. Le bâtiment et le terrain resteront propriété des TPF avec mise à disposition de la Commune via un droit de superficie. Soit, un droit de superficie sur une durée de 50 ans au prix de CHF 5.- m2 annuel. Au total la surface représenterait environ 800 m2 soit des frais annuels d'un montant de CHF 4'000.-. Il faut noter que le bâtiment en lui-même n'est pas comptabilisé mais sera mis à disposition de la Commune gratuitement. Des professionnels du bâtiment l'ont analysé et ont constaté que sa structure, ses murs, ses fondations ainsi que la charpente sont en bon état.

L'emplacement de cette Maison du Vully serait idéal car avec le prolongement et le déplacement de la Gare direction « le Chablais », le flux de voyageurs sera déporté sur l'arrière du périmètre et sortira donc



entre la marquise et la Maison du Vully. Ce projet global est estimé à CHF 1'172'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Notre Syndic spécifie que, bien que les projets puissent être décidés de manière indépendante les uns des autres, le Conseil communal estime que les deux projets sont ambitieux et qu'ils méritent d'être réalisés dans leur ensemble afin d'obtenir une mise en valeur du projet final.

Pour Vully Tourisme : Par son président, M. Christophe Dupasquier, nous explique qu'en 2016 ils ont eu l'opportunité de déménager dans les locaux de la gare actuelle, ce qui leur a permis de toucher plus de touristes. En effet, la gare de Sugiez est une porte d'entrée très importante pour nos visiteurs, soit plus de 250'000 voyageurs par année. Une évolution est prévue à plus de 400'000 voyageurs par année. Il nous confirme l'accroissement des prises de contact au guichet de Vully tourisme ce qui a contribué fortement à la croissance de cette association. Vully tourisme a immédiatement été intéressé lorsqu'il a pris connaissance de la rénovation de la gare et a ainsi pu rejoindre le groupe de travail. Les TPF ont répondu favorablement à notre projet de rénovation de la gare de marchandises. La place de la gare pourrait, à l'avenir, devenir un magnifique endroit de rencontre pour nos hôtes ainsi que pour notre population. Il précise également qu'une participation financière importante peut être demandée auprès de l'Union Fribourgeoise du tourisme (UFT) mais que cette dernière n'a pas été prise en compte dans ce projet. Il souhaite terminer en nous parlant du tourisme dans notre région. Malgré la crise sanitaire actuelle, les hôtels et les campings du Vully ont connu un taux de remplissage de 100%. Ce qui démontre l'importance du tourisme dans notre région. L'impact économique du tourisme, calculé par l'UFT, dans le Vully Fribourgeois, avoisine les CHF 25'000'000.- par année qui sont directement reversés aux commerces locaux. Enfin, il remercie les citoyennes et citoyens présent ce soir pour leur soutien à ce projet.

Questions pour les deux objets :

Chervet P.-A.

Il se réjouit de ce beau projet et nous raconte une petite histoire pour nous illustrer les acteurs. En résumé, il espère que l'abris à vélos qui sera installé dans deux ans sera redimensionné en fonction de l'augmentation des cyclistes car actuellement la situation est dramatique. L'abri à vélos actuel ressemble davantage à un dépotoir qu'à un abri à vélos. Il souhaite également savoir s'il existe une possibilité d'augmenter provisoirement la capacité d'attelage des vélos d'ici la fin des travaux.

Burnier P.-A.

Effectivement tout est possible. Toutefois, ce sujet n'a pas été abordé avec les partenaires du projet. Nous allons cependant prendre acte de cette demande et voir ce que nous pouvons faire pour remédier à cette situation.

Il précise également que tous les détails du projet n'ont été présentés ce soir. Par exemple, l'abri à vélos a changé plusieurs fois d'emplacement et fait maintenant partie de la procédure de consultation auprès de l'OFT. De plus, plusieurs projets ont également été discutés comme la mise en place d'infrastructure pour les vélos électriques.... Les TPF font actuellement des tests dans des gares plus grandes que la nôtre et ceci pourrait amener d'autres projets sur la table. Toutefois, ce n'est pas la Commune qui va mettre en place seule des infrastructures pour recharger des vélos électriques ou même la mise à disposition de vélos. En outre, la gare actuelle va être démolie, elle fait partie de la procédure de mise à l'enquête auprès de l'OFT. En effet, les TPF ont fait une étude de rénovation et il en a découlé qu'il ne valait pas la peine de la rénover et qu'ils auraient meilleur temps de démolir et reconstruire à neuf. Les TPF sont donc maintenant entrain de réfléchir à une solution de substitution (infrastructure liée aux activités ferroviaires qui pourrait intégrer des services).

Henriot Mathieu

Il propose d'intégrer notre concept de mobilité et de mettre en attente ce projet en attendant les conclusions de cette étude.

Burnier P.-A.

Il faut être conscient que nous ne sommes pas entrain d'étudier l'endroit d'implantation d'une nouvelle gare. La gare est existante et nous n'allons pas la changer. La fréquentation et cadences des trains sont également connus. Nous savons également que nous aurons besoin de deux arrêts de bus, un pour l'embarquement et un pour le débarquement. Cette étude fera peut-être simplement ressortir que les places de parcs prévues devront être augmentées bien que ceci ne pourra pas être réalisé. De ce fait, il se pose la question sur ce que l'étude pourrait nous amener dans ce cadre. Dans tous les cas, à court terme, elle ne nous aidera pas forcément pour l'élaboration de ce projet.

Simonet Eric

Il nous rassure tout d'abord qu'il soutiendra cette demande de crédit puis résume en quelques mots ces deux projets. Il souhaiterait toutefois quelques renseignements supplémentaires au vu du montant conséquent qui sera investi. Tout d'abord, la marquise, le quai, le passage sous voie, les voies sont bien à charge des TPF.



- Burnier P.-A. *Il confirme que c'est correct, les infrastructures ferroviaires sont bien à charge des TPF et surtout de la Confédération*
- Simonet Eric *Aimerait également des détails concernant le passage sous voie.*
- Burnier P.-A. *Il est prévu de passer directement sous la marquise et ainsi avoir un accès de l'autre côté des voies.*
- Simonet Eric *Il fait remarquer que le montant, à charge de la Commune, lui semble passablement élevé. Toutefois, il fait confiance au Conseil communal pour ces chiffres. En outre, il relève également la démolition du bâtiment de la gare actuel et se préoccupe de savoir qui prendra en charge ces travaux.*
- Burnier P.-A. *Il atteste que la démolition du bâtiment de la gare actuelle est totalement à charge des TPF. Et c'est d'ailleurs pour ceci que cette démolition fait partie de la procédure de mise en consultation auprès de l'OFT qui sera déposée au mois de janvier.*
- Simonet Eric *De plus, il souhaiterait également savoir ce qu'il advient de l'ancien bâtiment abritant les toilettes publiques.*
- Burnier P.-A. *Il était clair depuis le début du projet que ce bâtiment sera démoli.*
- Simonet Eric *Il a eu la confirmation que nous ne pourrions pas compter sur un parking communal dans ce secteur. Effectivement, faudrait-il pas intégrer le bureau que nous allons engager prochainement pour nous aider à finaliser ce projet. Il est relevé que ce projet sera réalisé dans les 2-3 prochaines années ce qui signifie que nous avons du temps pour le peaufiner. Il précise également que ce projet est toutefois intéressant. En ce qui concerne l'ancienne gare de marchandises, M. Simonet trouve qu'il s'agit d'un vieux bâtiment. Protégé, non protégé, il espère que nous nous sommes bien renseignés à ce sujet. Il ne voit pas de places de parc autour de cet office du tourisme et constate que ce bâtiment se trouvera à 200 mètres de la route du Péage. Ce qui pour lui, bien qu'il soit pour ce projet, n'est pas un emplacement judicieux. Il faudrait davantage construire à neuf en bordure de route. Il espère également que les demandes d'aides ordinaires et extraordinaires auprès du fonds d'équipement touristique soient effectuées rapidement. Enfin, il félicite le Conseil communal ainsi que l'Assemblée pour le chemin pédestre.*
- Burnier P.-A. *Il précise que les deux emplacements à choix pour la Maison du Vully ont été discutés. Il est ressorti des discussions que l'emplacement de l'ancienne gare marchandises, selon Vully tourisme, était idéal pour l'activité qu'il souhaitait en faire. Il précise que cet emplacement ne nous a pas été imposé mais que c'est nous qui l'avons choisi. En ce qui concerne les places de parc, il faut savoir que nous aurions fait face à des oppositions et des recours si nous avions prévus plus de places de parcs que ce qui est actuellement sur le site. De ce fait, il s'agit d'une décision stratégique afin d'éviter la mise en standby du projet.*
- Meyer René *Pourquoi ne pas construire un pavillon en bois provisoire avec parking et, par la suite, si l'utilité s'avère justifiée, construire un deuxième bâtiment définitif.*
- Burnier P.-A. *Il se méfie de ce genre d'infrastructures provisoires car dans la plupart des cas elles coûtent autant cher que des infrastructures fixes.*
- Dupasquier Ch. *Il précise bien que cet endroit n'a pas été choisi au hasard. L'idée est d'accueillir nos hôtes dans un endroit qui représente la nature, la beauté et le calme. Il est de ce fait important de ne pas s'implanter en bordure de route. Il remercie également M. Simonet pour son rappel concernant les subventions touristiques, ce dont Vully tourisme est déjà totalement conscient. Toutefois, une nouvelle loi du tourisme va sortir prochainement et nous allons nous trouver dans une situation transitoire.*
- Burnier P.-A. *Il précise encore que les TPF ne mettent pas de pression concernant le calendrier pour la réalisation des phases. Nous sommes libres de gérer notre timing comme nous le souhaitons. La consultation pour les infrastructures va débuter en janvier durant une année et la réalisation est planifiée de mai 2022 à décembre 2022 avec inauguration en janvier 2023. La solution de substitution de la ligne de chemin de fer, qui sera interrompue, est déjà planifiée. Si la décision d'investir dans ce projet est prise ce soir, ce qu'il espère, cela nous laisse environ encore 6 mois pour finaliser notre projet et ainsi obtenir un permis de construire en début 2022. A savoir encore que les TPF n'attendent pas sur une décision communale pour réaliser leur projet. Il serait toutefois bien de pouvoir coordonner tous les travaux simultanément.*
- Ruegsegger Sw. *Lui-même est utilisateur de la gare de Sugiez et souhaite appuyer les propos de M. Pierre-Alain Chervet concernant la problématique des vélos. Il serait fort apprécié si les Conseillers puissent régler cette situation. De plus, il remarque également que le bus scolaire utilisera probablement les mêmes arrêts que le bus TPF et que beaucoup de parents amènent leurs enfants en voiture directement à la gare ce qui pourraient être problématique à l'avenir.*



- Burnier P.-A. *Effectivement, il est important de sensibiliser ce genre d'utilisateurs de ne pas rentrer dans la zone de rencontre avec leur véhicule privé. C'est également pour ceci qu'il n'a pas été prévu des places de parcs sur l'arrière de la Maison du Vully. En effet, nous souhaitons éviter que les automobilistes aillent tourner dans ce secteur.*
- Javet A.-C. *Elle fait remarquer qu'actuellement la situation est encore plus dangereuse et que cette dernière sera nettement améliorée avec le nouveau projet.*
- Burnier P.-A. *Enfin, il est également prévu de réaménager la place en gravier se trouvant entre la route Principale et la gare. Cette dernière sera par la suite fermée à l'utilisation et à la circulation.*

Vote de l'assemblée : La rénovation de l'ancienne gare de marchandise (Maison du Vully) pour un montant de CHF 1'172'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire

3.2.14. Assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. David Noyer, conseiller responsables des constructions, vignes et agriculture, nous présente en détail l'assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs. Ces infrastructures se trouvent dans des zones viticoles ou agricoles. L'une des conditions pour obtenir des subventions est de faire une demande groupée pour l'assainissement de tous les ouvrages AF simultanément. Dans cette perspective, le Conseil communal propose un investissement global de CHF 450'000.-. La première étape devant se réaliser en 2021 pour un montant estimé à CHF 120'000.- concerne des dépotoirs dont l'assainissement est urgent. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

M. Burnier Pierre-André, précise que lors du remaniement parcellaire, les ouvrages collectifs avaient été remis aux communes. C'est donc bien la Commune qui doit maintenir ces infrastructures en état.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs pour un montant de CHF 450'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire

A la suite de ces investissements le Syndic rappelle que les citoyennes et citoyens ont donné leur accord pour des investissements bruts se montant au total à CHF 4'653'000.-.

4. Divers

Fenêtre de l'Avent

Mme Anne-Claude Javet, conseillère communale responsable des écoles, nous annonce que l'école a participé au premier jour de la fenêtre de l'Avent et invite les citoyennes et citoyens à prendre 5 minutes pour contempler ces illuminations à la fin de l'Assemblée.

M. Pierre-André Burnier, annonce également que l'Administration communale a été décorée en vue des fêtes de fin d'année. Il ne faut donc pas hésiter à passer voir les jolies décorations créées par nos employées.

Plan d'aménagement local du Haut-Vully - Droit d'être entendu

M. Pierre-André Burnier informe que la Commune a fait la demande à la DAEC de prendre une décision d'approbation concernant le PAL secteur Haut-Vully. À la suite de quoi, la DAEC a fait paraître le droit d'être entendu dans la feuille officielle en y mentionnant ses déterminations quant aux points qu'elle ne souhaitait pas approuver. La Commune a bien entendu fait part de sa détermination en collaboration avec la commission d'urbanisme. La DAEC a désormais trois mois pour rendre sa décision finale.

Paysage d'importance cantonale

M. Pierre-André Burnier nous informe également que par le biais du plan directeur cantonal, Le Conseil d'Etat sur ordre de la Confédération a déterminé des paysages d'importances cantonales. Paysage qui nous est imposé entre Sugiez et Guévaux, comprenant notamment les bords du lac, les rives, la zone urbanisée et à certains endroits la zone viticole. Bien entendu il n'est pas possible de se dégager de ce paysage d'importance cantonale. Bien que nous sommes fiers de l'avoir, nous aimerions toutefois que ce



dernier n'altère pas le développement de notre Commune et nous allons travailler dans ce sens. Ce Paysage d'importance cantonal ne fera pas l'objet d'une mise à l'enquête car c'est le Canton qui l'intègre au plan directeur cantonal et la Confédération qui l'approuve.

Rives du Lac

M. Pierre-André Burnier nous explique également qu'un deuxième projet préoccupe notre Commune soit, l'aménagement des rives du Lac et du canal de la Broye. Cet aménagement gère tout ce qui concerne la planification des pontons d'amarrages, des bouées, places à bateaux, embarcations et nombre d'immatriculations qui sont attribués à la rive nord du Lac.

A savoir que les rives du Lac appartiennent à l'Etat y compris les autorisations à bien plaisir qui sont délivrées par le Canton.

L'objectif final est de rendre à l'état naturel une bonne partie des rives du Lac. Ce qui signifie qu'une grande partie des embarcations devront disparaître. Le Conseil communal doit maintenant se soucier de trouver des manières de substitution pour défendre les intérêts de nos citoyennes et citoyens.

5. Parole à l'Assemblée

- Mizzi Linda *Elle nous fait remarquer qu'il existe un sérieux problème de circulation sur la Rue du Château à Mur. En effet, la rue est étroite, le virage dangereux et il a été constaté une forte augmentation de circulation ces dernières années. Elle aimerait donc savoir si la Commune a prévu quelque chose pour palier à ce problème de sécurité.*
- Burnier P.-A. *Le Conseil communal est conscient de la problématique. Nous chercherons des solutions pour inciter les automobilistes à respecter les règles de circulation et également réduire la limitation de trafic.*
- Petter François *Une étude de mobilité et de stationnement va être mise en place et bien entendu Mur fait partie de cette étude.*
- Javet Etienne *Il a constaté que deux mises à l'enquête officielle pour modifier des antennes de téléphonie à Sugiez et Lugnorre. Il souhaiterait savoir si cela concerne l'installation de la 5G.*
- Noyer David *Effectivement ces deux enquêtes sont actuellement en cours pour l'adaptation de ces deux antennes en vue de l'installation de la 5G. A savoir toutefois, que le Conseil communal émet uniquement un préavis pour ce type de dossier et que la décision finale revient au Canton. Tout comme pour Joressens, le Conseil communal va probablement émettre un préavis défavorable pour la modification de ces antennes.*
- Javet Etienne *Il annonce qu'il fera signer des oppositions à la fin de cette Assemblée.*
- Noyer David *Il notifie que le Conseil communal ne se prononce pas sur les oppositions mais que ces dernières font parties intégrantes du dossier de mise à l'enquête. Tout un chacun est libre de faire opposition.*

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic, adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions.

Pour un certain nombre d'entre nous, il s'agissait de notre dernière Assemblée en tant que membre du Conseil communal étant donné que la législature prendra fin en avril prochain. Il espère que de nombreux candidats se mettront en liste pour remplacer les conseillers qui s'en vont. Il précise qu'il a eu énormément de plaisir à assumer cette tâche au fil des dernières années également grâce à tous ces collègues. Il note par ailleurs la bonne entente au sein du Conseil et précise que cela fait plaisir de siéger dans de telles conditions. Enfin, il tient à rappeler que les conseillers actuels seront responsables du bouclage des comptes de l'exercice 2020. Toutefois, l'Assemblée communale sera sous la responsabilité de la nouvelle équipe. Il remercie encore les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Il est 23h12 lorsque, le Syndic, P.-A. Burnier lève l'Assemblée.

La secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le Syndic
Pierre-André Burnier